



MAIRIE DE CHANAC
48230

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2016 A 20 H 30

L'ordre du jour était le suivant :

- ↪ compte de gestion 2015,
- ↪ compte administratif 2015,
- ↪ affectation des résultats 2015,
- ↪ vote des taxes directes locales pour 2016,
- ↪ budget primitif 2016,
- ↪ subventions aux associations,
- ↪ redevance d'occupation du domaine public,
- ↪ création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe,
- ↪ ouverture des postes d'emplois saisonniers et temporaires,
- ↪ acquisition foncière,
- ↪ demande d'emplacement terrasse Place du Triadou (convention),
- ↪ tarifs location gîte du Villard,
- ↪ concours village fleuri,
- ↪ noms de rues,
- ↪ questions diverses.

L'an deux mil seize, le onze avril, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Chanac dûment convoqué en date du cinq avril et affichage du même jour, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

Etaient présents : Irène BORREL, Catherine BOUNIOL, Florence FERNANDEZ, Christian MARTIN, Manuel MARTINEZ, Philippe MIQUEL, Jacques MIRMAN, Manuel PAGES, Catherine PUEL, Philippe ROCHOUX, Louis ROUJON, Philippe SARRAN, Fabien SOLIGNAC.

Absents excusés : Catherine BOUTIN ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX, Michel GERBAL ayant donné pouvoir à Manuel PAGES.

Secrétaire de séance : Catherine PUEL.

En ouverture de séance Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de Madame Marie-José GUILLEMETTE pour raisons personnelles. Il précise que c'est Monsieur Christian MARTIN qui est désormais appelé à siéger au conseil municipal.

Ensuite, il soumet à l'approbation du conseil le compte rendu de la réunion du 25 janvier 2016. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2015

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, le compte de gestion 2015 avec lequel le compte administratif 2015 se trouve en concordance,

Le Conseil Municipal,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par Monsieur Marc SCHWANDER, Receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2015, lequel peut se résumer ainsi :

⇒ Section de fonctionnement :

↳ dépenses.....1 823 012,56 €

↳ recettes..... 2 102 973,12 €

Excédent..... 279 960,56 €

⇒ Section d'investissement :

↳ dépenses..... 1 345 145,46 €

↳ recettes..... 1 436 625,79 €

Excédent..... 91 480,33 €

Le Conseil Municipal, après que Monsieur le Maire se soit retiré de la salle,

VOTE et ARRETE, avec 11 voix pour et 2 abstentions, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION 2015

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015,

STATUANT sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2015,

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 279 960,56 €,

DECIDE, avec 13 voix pour et 2 abstentions, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2015	
Pour mémoire : prévisions budgétaires - virement à la section d'investissement	222 000,00 €
Résultats au 31/12/2015 Excédent : Déficit :	279 960,56 €
(A) EXCEDENT AU 31/12/2015 - exécution du virement à la section d'investissement - affectation complémentaire en réserves (1068) - affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	245 464,56 € 34 496,00 €
(B) DEFICIT AU 31/12/2015 - déficit à reporter	

VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016

Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour et 1 abstention,

VOTE les taux suivants :

⇒ taxe d'habitation.....	10,05 %
⇒ taxe foncière bâti.....	10,17 %
⇒ taxe foncière non bâti.....	127,51 %
⇒ CFE.....	17,70 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée le budget primitif 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE, à l'unanimité, ce budget qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

⇒ section de fonctionnement.....	1 518 115,00 €
⇒ section d'investissement.....	1 766 390,09 €

SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'octroyer les subventions de fonctionnement aux différentes associations.

Monsieur Manuel Martinez précise qu'il ne souhaite pas prendre au vote car il est membre du bureau d'une association concernée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour,

VOTE les subventions ci-après :

ACTIONS JEUNESSE (associations sportives et culturelles)

⇒ A.S.C. de Chanac (<i>école de foot</i>).....	2 000,00 €
⇒ Compagnie des Archers de Chanac.....	600,00 €
⇒ Croque Notes.....	2 250,00 €
⇒ Gévaudan Capoeira.....	200,00 €
⇒ Groupe Spéléo Caussenard.....	400,00 €
⇒ Jazz Dance.....	400,00 €
⇒ Padmasana.....	100,00 €
⇒ Le Roc de la Lègue.....	400,00 €
⇒ Sacha Girls.....	400,00 €
⇒ Wado Ryu Lozère.....	<u>400,00 €</u>
	7 150,00 €

MANIFESTATIONS ET SPECTACLES

⇒ Amicale des Sapeurs Pompiers (<i>14 juillet</i>).....	600,00 €
⇒ AMUSEL (<i>festival</i>).....	1 000,00 €
⇒ A.S.C. de Chanac (<i>tournoi école de foot</i>).....	100,00 €
⇒ Comité d'animation – Foyer Rural (<i>fête</i>).....	6 500,00 €
⇒ Comité d'animation – Foyer Rural (<i>fanfare défilé 14 juillet</i>)..	440,00 €
⇒ Comité d'animation – Foyer Rural (<i>14 août</i>).....	500,00 €
⇒ Comité d'animation – Foyer Rural (<i>noël</i>).....	500,00 €
⇒ Compagnie des Archers de Chanac (<i>tir fédéral</i>).....	600,00 €
⇒ Détours du Monde (<i>festival</i>).....	6 000,00 €
⇒ Détours de Monde (<i>saison derrière la tour</i>).....	1 300,00 €
⇒ Le Roc de la Lègue (<i>course TRJV</i>).....	700,00 €
⇒ Les Salta Bartas (<i>trail pédestre</i>).....	<u>3 000,00 €</u>
	21 240,00 €

PATRIMOINE

⇒ Fondation du Patrimoine.....	100,00 €
⇒ Tour Et Détours.....	<u>300,00 €</u>
	400,00 €

ANIMATIONS SOCIALES

⇒ Club de l'Amitié.....	400,00 €
⇒ FNACA.....	400,00 €

⇒ Les Amis de la Maison des Aires	1 300,00 €
⇒ Les Dolmens (association sportive adaptée)	100,00 €
⇒ Visiteuses des Malades en Ets Hospitaliers.....	200,00 €
⇒ Veufs et Veuves de Lozère.....	<u>100,00 €</u>
	2 500,00 €

DIVERS

⇒ La Loutre Chanacoise.....	400,00 €
-----------------------------	----------

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les sommes correspondantes.

SUBVENTIONS 2016 A CHALEN

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'association CHANAC Accueil Loisirs et Nature a pour mission l'accueil de loisirs sans hébergement et le centre d'animations sociales et culturelles.

Dans le cadre de ces activités, Monsieur le Maire invite l'assemblée à fixer les subventions à verser à cette association pour l'année 2016. Il rappelle également les conventions existantes relatives à la mise à disposition de différents locaux communaux et pour lesquelles CHALEN verse en contrepartie à la commune une participation financière annuelle de 8 760 € pour l'accueil de loisirs sans hébergement et de 13 985,71 € pour le centre d'animations sociales et culturelles.

Madame Irène BORREL précise qu'elle ne prend pas part au vote compte tenu de sa qualité de Présidente de l'association CHALEN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour (Monsieur Martinez n'ayant pas souhaité prendre part au vote des subventions aux associations),

DECIDE d'octroyer à l'association CHALEN les subventions suivantes :

- ⇒ 16 865 € (1^{er} semestre centre d'animations sociales et culturelles),
- ⇒ 31 190 € (ALSH + cofinancement salaire animateur).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention nécessaire à l'attribution de ces subventions et à mandater les sommes correspondantes.

SUBVENTIONS 2016 AU CCAS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'octroyer les subventions de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale de Chanac.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE les subventions ci-après :

- ⇒ CCAS : budget principal 6 546,94 €
- ⇒ CCAS : budget crèche 119 000,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention nécessaire à l'attribution de ces subventions et à mandater les sommes correspondantes.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Monsieur le Maire expose que conformément aux règles en vigueur le montant de la redevance d'occupation du domaine public communal (RODP) par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité due par ERDF est revalorisée pour l'année 2016 à la somme de 197 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ADOpte cette proposition,

CHARGE Monsieur le Maire d'émettre le titre de recettes correspondant.

CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE (AVANCEMENT DE GRADE)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

La délibération doit préciser :

- le grade correspondant à l'emploi créé,
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de non titulaire créé en application des 5° et 6° alinéas de l'article 3 de la loi précitée.

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 24 mars 2016,

Considérant le tableau des emplois adoptés par le conseil municipal,

Considérant, pour permettre l'avancement de grade de l'agent concerné, la nécessité de remplacer un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe par un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe,

Le Maire propose à l'assemblée,

↳ la suppression, à compter du 1^{er} mai 2016 d'un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe, à temps complet,

↳ la création, à compter du 1^{er} mai 2016 d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe, permanent à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée ; qui s'établi comme suit au 1^{er} mai 2016 :

FONCTIONNAIRES			
FILIERE	NOMBRE	EMPLOIS	DUREE HEBDO.
ADMINISTRATIVE	1	Attaché	35 h 00 mn
	1	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	35 h 00 mn
	1	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	17 h 30 mn
TECHNIQUE	1	Agent de maîtrise principal	35 h 00 mn
	4	Agents de maîtrise	35 h 00 mn
ANIMATION	1	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	35 h 00 mn

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS ET TEMPORAIRES

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir les ouvertures de postes pour le recrutement d'emplois saisonniers et d'emplois temporaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE de créer les postes suivants :

EMPLOIS SAISONNIERS :

↳ **PISCINE :**

- un emploi de maître-nageur sauveteur à temps complet du 1^{er} juillet au 31 août 2016 (indice brut 356 - 3^{ème} échelon d'éducateur des activités physiques et sportives),

- deux emplois d'adjoints techniques de 2^{ème} classe à temps complet du 1^{er} juillet au 31 août 2016 (indice brut 340 - 1^{er} échelon adjoint technique de 2^{ème} classe).

↳ **VILLAGE DE GITES :**

- un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet du 1^{er} juillet au 31 août 2016 (indice brut 340 - 1^{er} échelon adjoint technique de 2^{ème} classe).

↳ SERVICE TECHNIQUE :

- un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet du 1^{er} juin au 30 juin 2016 (indice brut 340 – 1^{er} échelon adjoint technique de 2^{ème} classe),
- un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet du 1^{er} juillet au 31 juillet 2016 (indice brut 340 – 1^{er} échelon adjoint technique de 2^{ème} classe),
- un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet du 1^{er} août au 31 août 2016 (indice brut 340 – 1^{er} échelon adjoint technique de 2^{ème} classe).

EMPLOIS TEMPORAIRES :

- emplois d'agents d'entretien (SMIC horaire au prorata des heures effectuées) pour faire face à des besoins ponctuels pour le ménage de l'ensemble des bâtiments communaux (village de gîtes, gîte du Villard, salles, camping, piscine...).

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer les contrats à durée déterminée correspondants.

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget.

ACQUISITION FONCIERE A 838

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir la parcelle cadastrée A 838, classée en zone NAX du Plan d'Occupation des Sols, appartenant à Monsieur Jacques Blanc et ce afin de constituer une réserve foncière. Il rappelle les différentes étapes de négociation concernant cette acquisition qui figurent dans le projet de convention ci-joint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour et 1 voix contre,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention proposée par le notaire et APPROUVE l'acquisition de la parcelle A 838 d'une superficie de 3 681 m² au prix de 30 000 € (trente mille euros).

CONFIE la rédaction de l'acte à Maître Boulet, Notaire à Marvejols.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette transaction.

PRECISE que les frais seront à la charge de la commune.

EMPLACEMENT D'UNE TERRASSE PLACE DU TRIADOU PAR LA SOCIETE L'ENTRE 2

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 25 janvier 2016 acceptant l'installation par la Société L'Entre 2 d'une terrasse démontable d'une capacité d'environ 10 personnes sur la Place du Triadou (vers la fontaine hors place de stationnement) et précisant que cette autorisation est donnée à titre personnel, précaire et révocable à tout moment sans préavis ni indemnité.

Il indique qu'il a reçu le 3 mars, dans le cadre du contrôle de légalité, une lettre d'observations de la Préfecture stipulant que *«L'article L.2122-1 du code général de propriété des personnes publiques prévoit que nul ne peut, sans disposer d'un titre l'y habilitant, occuper une dépendance du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L.1 ou l'utiliser dans des limites dépassant le droit d'usage qui appartient à tous. Ce titre d'autorisation d'occupation du domaine public doit être délivrée soit par acte unilatéral (permis de stationnement ou permission de voirie) exprimant la décision de l'autorité compétente, soit sous forme de contrat conclu entre les deux parties (convention ou concession), en particulier lorsqu'elle confère des droits réels au bénéficiaire (JO Sénat, 19.08.2010, question n° 08772, P. 2154). Au cas particulier, une convention d'occupation temporaire du domaine public doit être établie pour autoriser la société L'Entre 2 à occuper un emplacement sur la Place du Triadou. »*.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND NOTE de ces observations,

DECIDE d'élaborer une convention d'occupation temporaire du domaine public mettant en place les règles de cette occupation avec la société L'Entre 2.

ANNULE la délibération du 25 janvier 2016.

TARIFS TTC DE LOCATION DU GITE MEUBLE DU VILLARD

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 25 janvier 2016 fixant les tarifs de location 2016-2017 du gîte meublé du Villard pour 7 nuits.

Afin de favoriser les réservations, Loisirs Accueil propose d'ouvrir la location pour des durées inférieures et d'acter la possibilité de mettre en place des réductions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs suivants :

	TARIFS							
	VERT	JAUNE	HIVER	BLEU	ROSE	ORANGE	MARRON	VIOLET
	17/09/16 - 15/10/16	02/04/16 - 04/06/16	24/12/16 - 31/12/16	04/06/16 - 02/07/16	02/07/16 - 09/07/16	09/07/16 - 16/07/16	16/07/16 - 30/07/16	30/07/16 - 20/08/16
	29/10/16 - 17/12/16	03/09/16 - 17/09/16	04/02/17 - 25/02/17	27/08/16 - 03/09/16		20/08/16 - 27/08/16		
	07/01/17 - 04/02/17	15/10/16 - 29/10/16						
	25/02/17 - 01/04/17	17/12/16 - 24/12/16						
		31/12/16 - 07/01/17						
7 nuits	309.00 €	399.00 €	449.00 €	449.00 €	549.00 €	639.00 €	679.00 €	699.00 €
6 nuits	284.00 €	362.00 €	408.00 €	408.00 €	495.00 €	90 % du tarif semaine de la saison concernée		
5 nuits	260.00 €	326.00 €	366.00 €	366.00 €	441.00 €	80 % du tarif semaine de la saison concernée		
4 nuits	235.00 €	289.00 €	325.00 €	325.00 €	388.00 €	70 % du tarif semaine de la saison concernée		
3 nuits	210.00 €	252.00 €	284.00 €	284.00 €	334.00 €	60 % du tarif semaine de la saison concernée		

ADOPTE les remises suivantes :

- Longs séjours :

. pour tout séjour de minimum 2 semaines consécutives : - 20 % sur tout le séjour sur les périodes du 9/4 au 16/7/16 et du 20/8/16 au 1/4/17.

. pour tout séjour de minimum 2 semaines consécutives : - 10 % sur tout le séjour sur la période du 16/7 au 20/8/16.

- Réservations de dernières minutes :

. pour les réservations à moins de 30 jours avant le séjour : -15 % pour tout séjour d'une semaine minimum.

. pour les réservations à moins de 15 jours avant le séjour : - 25 % pour tout séjour d'une semaine minimum.

RAPPELLE :

- les cautions de 450 € pour les dégradations et de 60 € pour le ménage,
- la possibilité de louer des draps au tarif unique de 8 € par lit,
- la possibilité de vendre des sacs de granulés de bois pour le poêle au prix de 5 € le sac de 15 kgs,
- la possibilité de fournir un « kit confort » comprenant notamment serviettes et tapis de bain, torchons, filtres à café, papier toilette, éponge, produits d'entretien, pour un tarif venant en supplément de la location, à savoir 32 € jusqu'à 4 nuits et 41 € de 5 à 7 nuits.

CONCOURS FLEURISSEMENT

Madame Catherine Puel, adjointe, propose d'organiser un concours de fleurissement gratuit, ouvert du 1^{er} mai au 15 septembre 2016 à tous les habitants et professionnels de la commune. Elle présente le projet de règlement rédigé à cet effet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition ainsi que le règlement relatif à l'organisation de ce concours.

INDIQUE qu'il sera attribué un bon d'achat de 100 € au gagnant de chacune des 5 catégories, à savoir :

- fenêtres,
- balcon et terrasse,
- maison avec jardin,
- potager fleuri,
- locaux artisanaux, commerces.

MODIFICATION DU NOM DE RUE CHEMIN DE CHAMPORIES PAR CHEMIN DE CHAMPOURIES

Madame Puel rappelle la délibération du 28 juillet 2014 adoptant les noms de rues dont notamment celui du Chemin de Champoriès.

Elle propose de rectifier cette appellation en Chemin de Champouriès telle qu'elle a été communiqué aux riverains, aux administrations et indiqué sur le panneau mis en place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition et remplace l'appellation Chemin de Champoriès par Chemin de Champouriès.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 20 minutes.